



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Hotline 084 026 17 00  
www.fr.ch/dsas

*Fribourg, le 10 mai 2021*

## **Les tests répétitifs à grande échelle**

### **Informations importantes à transmettre au laboratoire ou au professionnel de santé (en cas de tests antigéniques rapides) mandaté**

*A des fins de collectes des données nécessaires à la facturation et au remboursement des coûts des tests et leur analyse, l'organisation est tenue de transmettre les informations suivantes au laboratoire ou au professionnel de santé (en cas de tests antigéniques rapides) avec lequel elle collabore.*

#### **Facturation**

Pour obtenir le remboursement des coûts des tests tel que prévu par la Confédération, les fournisseurs de prestations (les laboratoires et les professionnels de la santé en particulier) participant aux tests répétés à large échelle doivent utiliser le formulaire prévu à cet effet par le Canton. Ce formulaire est actuellement en cours d'élaboration et sera publié prochainement sur le présent site internet.

Dans l'attente de la mise à disposition de ce formulaire, les fournisseurs de prestations sont tenus de collecter les données nécessaires dans le cadre de la facturation (cf. ordonnance 3 COVID-19, en particulier art. 26 et annexe 6).

Selon l'art. 26 al. 3 de l'ordonnance 3 du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 3 COVID-19), « pour les analyses pour le SARS-CoV-2 visées à l'annexe 6, la demande adressée au laboratoire doit contenir les indications nécessaires à la facturation électronique, notamment le numéro d'assuré ou de client de la personne testée auprès de l'assureur ».

#### **Seules les décomptes et factures contenant les informations demandées pourront être remboursés.**

Doivent notamment être collectées par les laboratoires et les professionnels de la santé auprès des organisations qu'ils testent les données suivantes :

#### **Concernant l'organisation testée :**

- Coordonnées, notamment le numéro IDE (numéro d'identification des entreprises) pour les entreprises respectivement le numéro GLN (global location number) pour les institutions de santé.

### **Concernant les personnes testées :**

- Nom ;
- Prénom ;
- Date naissance ;
- Adresse ;
- Numéro téléphone ;
- Numéro de carte d'assuré ;
- Nom de l'organisation ;
- IDE ou GLN de l'employeur ;

Autres données à mettre à disposition du canton par les laboratoires et les professionnels de la santé :

### **Concernant les tests effectués :**

- Type de test ;
- Nom du test ;
- Date du prélèvement ;
- Date de l'analyse ;

### **En cas de pooling :**

- Nombre de pools ;
- Nombre de personnes par pool ;
- Nombre de pools positifs.

Pour les questions relatives à la **facturation** des tests à large échelle : [Tests\\_facturation@fr.ch](mailto:Tests_facturation@fr.ch)